



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**DIVISION
DACES 5**

Réf. :

Affaire suivie par :
Evelyne ROUDNEFF IA-IPR
01 30 83 40 43
DACES 5
Catherine Jacubert- Fabrice Imiola
01 30 83 44 37

☎ : 01.30.83 44 37

Fax : 01.30.83.72

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

x	DASEN		Gds. Etabs. Sup.
	Inspections		IUFM
	CTCM		CROUS
	CD-CS		CRDP
X	Lycées		DRONISEP
X	Collèges		CIO
	LP		SIEC
	LT-LGT		INSHEA
	LG		CNED
	LPO	x	Etabs. Privés
	EREA		JNEP
x	MELH		UNSS
	CIEP		APE
	ERPD		DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRGIS		CNEFASES
	Universités		INJEP
	IUT		Représentants des Personnels

Autres :

Nature du document :

Nouveau

Modifié

Reconduit

Le présent document comporte :

Circulaire P 2

Annexe P 1

Total P.3

Versailles, le 16 septembre 2015

Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités

à
Mesdames et Messieurs les Principaux des
collèges publics et privés sous contrat
s/c Madame et Messieurs les Directeurs
académiques des services de l'Education
nationale

Objet : Organisation d'Olympiades académiques de mathématiques par équipes

.Les Olympiades académiques de mathématiques par équipe opposent, comme leur nom l'indique, des équipes de trois collégiens scolarisés en troisième ou de trois lycéens de seconde ou des équipes mixtes de trois constituées d'élèves de troisième et de seconde. La deuxième édition du concours, en 2015, a vu participer plus de 1300 équipes de 180 établissements. Le concours complète de manière originale les compétitions organisées pour les lycéens de première et les collégiens de quatrième, en mettant l'accent sur le travail collaboratif. Nos partenaires fidèles se sont engagés à nos côtés et nous permettent de doter généreusement les lauréats, lors d'une cérémonie que je préside. Les Olympiades de mathématiques sont un moment important de la vie de l'académie.

1. Nature du concours

L'épreuve comporte trois ou quatre exercices qui, sans être particulièrement difficiles, sont présentés de manière « ouverte » : les notions mathématiques à utiliser pour les résoudre, quoique ne dépassant pas le niveau des programmes du collège, ne sont pas explicitées dans les énoncés. Un travail de collaboration, dans la recherche comme dans la rédaction des solutions, est nécessaire.

2. Inscription des candidats

Chaque établissement, collège ou lycée, est invité à composer des triplettes d'élèves de troisième ou de seconde. Des établissements voisins peuvent constituer des triplettes mixtes. S'y prenant suffisamment à l'avance, ils pourront faire en sorte que les membres de chaque équipe apprennent à travailler ensemble. Il n'y a pas d'effectif maximum, mais cinq triplettes pour un collège, une douzaine pour un lycée semblent raisonnables.

L'établissement constituera sa liste de triplettes, identifiées par le code UAI (ex R.N.E.) de l'établissement (ou à défaut son nom et l'indication de la commune) et un numéro d'ordre. **Cette liste sera close au plus tard le 23 janvier 2016.** Elle est conservée par l'établissement.



2/2

Seul doit être transmis dans un premier temps le talon réponse joint, qui indique l'effectif des équipes candidates. Ce talon réponse doit parvenir au rectorat de Versailles (DACES 5) par fax au 01 30 83 50 72 ou par courriel à l'adresse : fabrice.imiola@ac-versailles.fr au plus tard le 23 janvier 2016.

3. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve a lieu le mardi 29 mars 2016, de 14 heures à 16 heures (un décalage est possible pour tenir compte des contraintes horaires propres à l'établissement).

Elle se déroule dans chacun des établissements ayant déclaré avoir inscrit des candidats, et sous la surveillance du personnel de l'établissement. **Il est demandé aux établissements d'inscrire dès maintenant la journée du 29 mars 2016 à leur agenda, de sorte à éviter toute concurrence avec d'autres travaux ou des activités périscolaires.** Il n'y aura pas de convocation. Un rappel sera transmis aux élèves en temps utile par les professeurs. On veillera à organiser le travail dans un cadre serein et spacieux permettant les échanges au sein de chaque équipe tout en évitant que l'une perturbe l'autre.

Les calculatrices sont autorisées ainsi que le matériel usuel de géométrie, la colle et les ciseaux.

4. Transmission des copies ; palmarès

Le matériel de composition devrait parvenir aux établissements une dizaine de jours avant l'épreuve. Une fois l'épreuve passée, les copies rédigées seront envoyées dans les plus brefs délais au rectorat, d'où elles repartiront vers les correcteurs constituant le jury académique, qui établira le palmarès. Chaque équipe recevra un compte-rendu de son travail.

5. Informations complémentaires

Il est prévu que les sujets n'abordent pas les questions figurant spécifiquement au programme de seconde. Les énoncés seront aussi courts que possible : les équipes devront décider des stratégies de résolution envisageables et partager le travail. Les établissements peuvent naturellement organiser des ateliers de préparation à la compétition. Ils trouveront des exemples sur le site académique de mathématiques : <http://euler.ac-versailles.fr>, rubriques Olympiades ou Pépinière.

Les questions éventuelles peuvent être adressées aux IA-IPR de mathématiques et à la DACES 5.

Le Recteur de l'académie

Daniel FILÂTRE